



Aide au financement du permis de conduire B pour les apprentis

<https://travail-emploi.gouv.fr> publié le 08.01.19

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire.

Pour quels apprentis ?

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

être âgé d'au moins 18 ans ;

être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;

être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Quelle est le montant de l'aide ?

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

À noter :

l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;

elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;

elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

Rémunérations pour les jeunes de 15 à 30 ans

Base de SMIC mensuel de 1521,22€ (2019)

	MOINS DE 18 ANS	18 À 20 ANS	21- 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ÈRE ANNÉE	410,7 € (27% SMIC)	654,1 € (43% SMIC)	806,2 € (53% SMIC)	Salaire le + élevé entre le Smic (1 522 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ÈME ANNÉE	593,3 € (39% SMIC)	775,8 € (51% SMIC)	927,9 € (61% SMIC)	
3ÈME ANNÉE	836,7 € (55% SMIC)	1019,2 € (67% SMIC)	1186,6 € (78% SMIC)	



INSTITUT DE
FORMATION
ROCHES EN
SIDOBRE

Siège social

18 route de Vabre – 81210 LACROUZETTE

.E-mail : info@ifres-formation.fr

.Tél. : 06 89 03 03 91 ou 06 85 28 50 89

.site internet : <https://www.ifres-formation.fr>